Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212202089-20260505-20260412-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BARBÉ Jean-Claude, 1er Adjoint.

En exercice : 19

M. BARBÉ. BAZY. DAUGAN. DUVAL. GALLAIS. HAMONET. MAILLET. ODYE. PINAULT. SIMONET. Mmes ALIX. BEAUCÉ. BORDEAU. DUVAL. LEBOIS. MERCIER. MOMEUX. PRECHOUX. ROBIN.

Présents : 15

Votants : 19

Absents excusés : Absents excusés :
Nathalie ALIX (Pouvoir donné à Karine ROBIN)
Laurent ODYE (Pouvoir donné à Jean-Claude BARBÉ)

Absents :
Michel DAUGAN
Jean-Michel HAMONET

Délibération n°2026-04-12 : Validation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025

Monsieur BARBÉ indique que les comptes financiers uniques 2025 ont été présentés à la commission finances qui s'est tenue le 23 avril 2026 et qui a posé toutes les questions utiles à leur compréhension.

Monsieur BARBÉ présente ainsi les comptes financiers uniques 2025 du budget communal et de ses annexes.

408 - Budget communal

		Investissement	Fonctionnement	Résultat
Recettes	Réalisées	1 006 759.23 €	1 638 041.52 €	**2 644 800.75 €**
	Reste à Réaliser	110 987.00 €	- €	**110 987.00 €**
Dépenses	Réalisées	- 659 659.61 €	- 1 376 798.86 €	**- 2 036 458.47 €**
	Reste à Réaliser	- 211 579.41 €	- €	**- 211 579.41 €**
Solde réalisation de l'exercice		347 099.62 €	261 242.66 €	**608 342.28 €**
Report résultat N-1		- 511 543.65 €	100 000.00 €	**- 411 543.65 €**
Excédent/Déficit		- 164 444.03 €	361 242.66 €	**196 798.63 €**
RAR		- 100 592.41 €	- €	**- 100 592.41 €**
Résultat 2025		- 265 036.44 €	361 242.66 €	96 206.22 €

427 - POLE COMMERCIAL

	Investissement	Fonctionnement	Résultat
Recettes	163 194.82 €	174 579.82 €	**337 774.64 €**
Dépenses	- 400 672.71 €	- 166 559.25 €	**- 567 231.96 €**
Solde réalisation de l'exercice	- 237 477.89 €	8 020.57 €	**- 229 457.32 €**
Report résultat N-1	137 772.29 €	245 085.33 €	**382 857.62 €**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212202089-20260505-20260412-DE

Résultat 2025	- 99 705.60 €	253 105.90 €	**153 400.30 €**

466 - LOT. LES MARES

	Investissement	Fonctionnement	Résultat
Recettes	- €	71 505.25 €	**71 505.25 €**
Dépenses	- 66 856.41 €	- 508.60 €	**- 67 365.01 €**
Solde réalisation de l'exercice	- 66 856.41 €	70 996.65 €	**4 140.24 €**
Report résultat N-1	133 839.80 €	- 70 996.65 €	**62 843.15 €**
Résultat 2025	66 983.39 €	- €	**66 983.39 €**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°03-06-2022 du 23 juin 2022 portant sur l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable de M57 au 1er janvier 2023 ;

Vu le rapport de présentation des Comptes Financiers Uniques pour l'année 2025 de la Commune de Plouasne ;

Vu les Comptes Financiers Uniques 2025 de la Commune de Plouasne ;

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur BARBÉ quittant la salle pour ne pas prendre part au vote , Anne DUVAL soumet la délibération au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Commune de Plouasne,
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du Pôle Commercial,
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du Lotissement Les Mares,
- **VALIDE** leur transmission au Service de Gestion Comptable de Dinan,
- **VALIDE** leur transmission au contrôle de légalité de la Préfecture.

Fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 30/04/2026
Publié ou notifié le : 30/04/2026

Jean-Claude BARBÉ,
1er Adjoint

Sabrina BEAUCÉ,
La Secrétaire